

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_250930_116

portant sur

ADHÉSION À L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DES TRANSITIONS POUR L'ANNÉE 2025

Le Président de la communauté de communes Lodèvois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 24°,

VU la délibération n° CC_230413_7 du Conseil communautaire du 13 avril 2023 relative à l'approbation des statuts de l'Agence de développement interterritoriale de Montpellier Méditerranée Métropole et son adhésion,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT que l'association "Agence de Développement et des Transitions" a pour raison d'être l'accompagnement des acteurs économiques dans leur croissance durable en visant une performance sociale, environnementale et économique,

CONSIDÉRANT que les missions de l'agence consistent notamment en la mise en place de toutes les actions au service des entreprises et des projets économiques favorisant la transition durable de l'aire urbaine, sur la base de quatre axes stratégiques :

- coopérer et atteindre une masse économique déterminante pour positionner l'aire urbaine de Montpellier,
- activer et accompagner la transition sociétale des organisations et des territoires,
- favoriser l'essor et l'ancrage des entreprises en misant sur la performance globale et sociétale,
- internationaliser le territoire et offrir une attractivité économique renouvelée et singulière,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1 : D' APPROUVER** l'adhésion à l'association Agence de développement et des transitions pour l'année 2025,

- **ARTICLE 2 : D'IMPUTER** la dépense correspondante à la cotisation d'un montant de cinq-mille euros (5000€) au budget principal, article 6281,

- **ARTICLE 3 : DE DIRE** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20250930-lmc121967-AR-1-

Fait à Lodève, le trente septembre deux mille vingt-cinq,

1
Date de télétransmission : 30/09/25
Date de publication : 06/10/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le Président
Jean-Luc REQUI

FORMULAIRE D'ADHESION 2025

Coordonnées de votre structure

Raison sociale : Communauté de communes Lodevôis et Lauzac

Adresse : 1 Place François Morand

Code postal : 34700 LODEV

N° téléphone fixe ou portable : 04 67 88 90 90

N° SIRET : 200 017 341 00120

Code APE : 8411Z

Adresse email destinée à l'envoi des appels à cotisation : contact@lodevoisetlauzac.fr

Adresse email du service comptable : factures@lodevoisetlauzac.fr

Effectif salarié conformément à la répartition des cotisations :

- | | |
|---|---|
| ☐ Moins de 10 salariés | ☐ Université ou Organisme de Recherche |
| ☐ Entre 10 et 49 salariés | ☐ Association locale |
| ☐ Entre 50 et 250 salariés | ☐ Fédération / Syndicat / Chambre consulaire |
| ☒ Entre 251 et 4999 salariés | ☐ EPCI ou Collectivité |
| ☐ Plus de 5000 salariés (Grands Groupes) | |

Engagement

Je soussigné(e) : Jean-Luc Requi

Fonction : Président

Représentant(e) de la structure : Communauté de communes Lodevôis et Lauzac

Certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus et m'engage, au nom de notre structure, à régler le montant de la cotisation annuelle conformément à la grille tarifaire jointe.

Cet engagement s'inscrit dans une volonté collective de mobilisation autour des missions portées par l'Agence de Développement et des Transitions, à savoir :

1. Promouvoir une croissance durable au sein de l'écosystème économique,
2. Soutenir la transition des entreprises vers des pratiques plus responsables,
3. Renforcer l'impact social et environnemental des initiatives locales,
4. Favoriser l'innovation en matière de durabilité et de transition énergétique.

Pourquoi adhérer ?

Soutenir une dynamique interterritoriale unique avec la première agence économique dédiée aux transitions des entreprises ;

- Contribuer à faire de Montpellier et son bassin de vie un territoire pionnier des transitions
- Soutenir la montée en compétences des TPE/PME locales
- Participer à la construction d'un écosystème économique plus solidaire, plus sobre, plus humain

Accélérer sa transition ;

- Participer aux événements de l'agence : rencontres, forums, ateliers de co-développement, learning/transition expeditions
- Accéder à des programmes personnalisés (RSE, décarbonation, économie circulaire...)
- Être outillé pour répondre aux nouvelles attentes des clients, aux évolutions réglementaires, et aux appels d'offres ou marchés publics

Être valorisé et visible pour ses actions face aux défis des transitions ;

- Être mis en avant sur les supports de communication de l'agence (site web, réseaux sociaux, vidéos, portraits...)
- Participer à des campagnes de valorisation des entreprises du territoire (Carnet des Éclaireurs, Mur des transitions, Tribune...)
- Prendre la parole, témoigner et inspirer lors de nos événements, auprès des médias ou des institutions

Rejoindre une communauté engagée ;

- Intégrer le réseau des Éclaireurs, un collectif d'entreprises partageant une même vision d'avenir
- Échanger entre dirigeant-es, partager des bonnes pratiques et créer des synergies concrètes

Modalité de règlement

☒ Virement bancaire

Grille tarifaire - Montants d'adhésion 2025

	Montant
	100 €
	200 €
	300 €
	5 000 €
	7 500 €
	400 €
	100 €
	500 €
	5 000 €

La grille tarifaire a été établie afin d'assurer une répartition équitable et adaptée des montants d'adhésion, en fonction de la taille et du statut des structures. Elle distingue les structures selon leur effectif salarié tout en tenant compte des spécificités des acteurs publics, associatifs ou académiques.

Modalités de retour

Merci de retourner ce formulaire **complété et signé** à l'adresse : **admin@agencedestransitions.eco**

Ou par courrier postal : 672 RUE DU MAS DE VERCHANT

Joindre obligatoirement : une copie des statuts de la structure adhérente si existence légale (pas d'obligation de mise à jour)

Cachet et Signature :

Fait à : *LOZÈVE*

le : *29/09/25*

Nom du signataire : *Jean-Luc BÉGIN*

Fonction : *Président*